



Compte rendu de la réunion audio entre les OS et la Drfip du 17/02/2021 concernant la situation sanitaire

L'ensemble des OS se déclarent favorables à la proposition par la direction d'une réunion d'information le 12/03/2021 en préparation du CTL du 18 mars. Cette réunion aura pour but de faire un tour d'horizon général dont un point d'information sur la campagne IR.

Situation sanitaire :

La Drfip indique que, depuis le 16/03/2020, il y a eu 35 agents contaminés par la covid. Elle précise aussi qu'au 15 février, 2 agents sont en situation covid et 8 ou 9 en cas contact (attente des résultats).

Le 8 février, il y a eu un flash infos (port du masque niveau1). Des tests sont effectués à la TCA avec des masques « bec de canard ».

La direction rappelle le respect des distanciations (2 m), en particulier, dans la restauration collective avec une diminution de la jauge, d'un temps plus court pour déjeuner, mais avec la possibilité de plats à emporter et à manger au bureau.

La mise en place de plexiglas ne peut autoriser l'augmentation de la jauge.

La restauration collective doit être maintenue. La Drfip informe que nous sommes sur la « ligne de crête ». Il faut gérer les files d'attente et les bases financières restent les mêmes que celles de 2019 au niveau financier (avances).

Le restaurant de Magenta pourra réutiliser la terrasse aux beaux jours.

Pour la formation professionnelle, le présentiel sera de nouveau possible (5 stagiaires et 1 moniteur).

Interventions de la CGT :

Elle demande quel est le nombre global d'agents touchés par la covid depuis le début de la pandémie, des précisions sur la qualité des masques et l'indemnisation des télétravailleurs notamment par l'obtention des tickets restaurant.

La Drfip fournira un état détaillé des agents touchés par la Covid et répond qu'il n'y a pas de problème de qualité sur les dernières livraisons de masques et de tension sur leur quantité à disposition.

Concernant la demande de la CGT de tickets restaurant, le Drfip y est favorable (cela doit être remonté, pour Redon, c'est OK). Mais la prise en compte des dépenses supplémentaires liées au télétravail dans les frais réels n'aura pas d'impact sauf à la marge sur le niveau d'imposition.

Télétravail :

La Drfip veut calculer le taux d'équipement sur les 5 derniers jours et non pas sur une seule journée sans compter les nomades. L'estimation est de 40 à 45 % sur le département.

Elle indique que 855 équipements sont attribués à ce jour soit 55 % de l'effectif, avec l'objectif d'arriver à 80 % en micros-portables : aujourd'hui pour les SIP (65%), les SPF (43%), les SIE (67%), les trésoreries (60%), TCA (59%).

De nouvelles dotations de matériels sont en cours (TCA...).

Il y a un stock de 110 écrans, des claviers, des souris, des téléphones portables en fonction des priorités.

Le Drfip veut faire le forcing, inciter au télétravail en étant vigilant sur l'organisation des services.

Un assouplissement des règles est possible afin d'emporter certains matériels au domicile sous certaines conditions.

Le Drfip précise qu'il y a un certain nombre de missions non télétravaillables dans le département (CEA, CER, SLR...).

Interventions de la CGT :

Certaines applications sont à revoir (complexité technique en télétravail), aussi la gestion des bordereaux de la Banque de France et quid du télétravail dans le cadre de la campagne IR ? (accueil physique important). Pour la CGT, l'organisation du travail doit être modifiée, notamment la répartition des missions entre les télétravailleurs et les agents en présentiel.

Le Drfip répond qu'en fonction des services, il existe des vues différentes sur les applicatifs l'amenant à proposer des ateliers métiers.

La CGT a demandé des précisions sur le déroulement de la campagne IR.

Le Drfip veut des accueils multi-canaux (généraliste, sur RDV, téléphonique...) en se référant à la campagne d'avis 2020, en renforçant les centres de contacts (numéro d'appel sur les déclarations de revenus), en basculant les appels sur les portables professionnels dans le cadre du télétravail et en mettant en place des permanences IR sur les accueils de proximité.

Le Drfip annonce qu'il n'y aura pas 80 % de télétravailleurs après la covid (pas d'économie de m² par service) mais reconnaît cependant des impacts sur l'immobilier liés aux agents en télétravail...

« Le télétravail sera ce qu'il sera » dixit le directeur.

Il a répondu à la CGT que toutes les demandes de télétravail sont étudiées et adaptées aux situations, et que le télétravail reste facultatif.

Fonds de solidarité :

30 agents y travaillent (17 ETP) en plus de leurs missions quotidiennes. Le Drfip indique qu'il y a ainsi plus de filtres (fraudes, récupérations d'indus, contrôles à posteriori).

Concernant le contrôle fiscal, les objectifs à atteindre pour 2021 sont sans pressions statistiques dixit le Drfip (notion de qualitatif). Il ne faut pas « désarmer » le contrôle fiscal. On ne suspend pas le contrôle fiscal pour les sociétés qui fonctionnent bien et il faut donc cibler. Le contrôle patrimonial doit être renforcé. Le Drfip est soucieux d'une image positive vis-à-vis des différents interlocuteurs . Mais tout cela avec quels effectifs, quels moyens?

Le directeur précise que 2 contractuels seront recrutés (6 mois prolongeables) avec les crédits d'auxiliaires.

Ce n'est pas le recrutement de contractuels qui ne sont pas formés pour le fonds de solidarité, qui vont pouvoir absorber les surcharges de travail. La CGT demande un recrutement à la hauteur des besoins.